

Association Les Gardiens du Calamès

Pétition contre la réouverture d'une carrière d'extraction de calcaire à Bédeilhac qui porterait un préjudice majeur à l'environnement naturel, au tourisme et aux habitants

Il existe sur la commune de Bédeilhac-Aynat (09400) une carrière de granulats au pied du Calamès, appartenant à l'entreprise CUMINETTI, actuellement fermée pour raison de non-conformité.

La Mairie de BEDEILHAC-AYNAT a signé, le 17 décembre 2011, un contrat avec le groupe DENJEAN ARIEGE GRANULATS, l'autorisant à extraire 5 millions de m³ sur une durée de 30 ans, soit la plus grande carrière à ciel ouvert du département

Une « fuite » en janvier 2014, rendue publique par le Comité Ecologique Ariégeois, a déclenché un mouvement de contestation de notre part et la création du collectif NRCB en février 2014.

Notre mobilisation a contraint le Maire de BEDEILHAC-AYNAT à réagir et faire voter, le 12 mars 2014, par son Conseil Municipal un nouveau contrat de forage portant sur 100 000 Tonnes/an.

Mais ce nouveau contrat n'est pas plus satisfaisant que le premier, car le carrier peut par la suite déposer une demande d'augmentation du tonnage extrait.

NOUS SOMMES FAVORABLES :

- **au maintien de notre environnement naturel** (le Calamès, classé en zone *Natura 2000* et situé dans le périmètre du *Parc naturel des Pyrénées Ariégeoises* !) et patrimonial,
- **à la sécurité routière** de l'axe Tarascon à Saurat (100 000 Tonnes / an d'exploitation de granulats représentent 1 camion de 25 tonnes toutes les 15 mn environ),
- **à l'agro- tourisme**, première source d'activité économique dans la vallée,
- **à la qualité de l'air et au calme**,
- **au maintien de la valeur de notre immobilier**

NOUS NE VOULONS PAS :

- **des nuisances extrêmes qui vont résulter directement de cette exploitation** : bruits, poussières, insécurité routière, dévaluation forte de nos maisons, graves conséquences sur l'activité touristique du secteur, défiguration du Calamès, nuisances sur le milieu naturel, etc....,
- **d'une exploitation qui ne servira pas à couvrir les besoins de notre département** (les besoins de l'Ariège en granulats sont de 1 million de tonnes par an, et largement couverts par les autorisations d'exploitation déjà accordées à hauteur de 4 millions de tonnes / an selon le *schéma départemental des carrières 09*).
- **de fausses promesses d'emploi** (1 à 2 emplois prévus sur le site, dont un est déjà pourvu !),
- **de la perte des emplois déjà existants** dans le secteur touristique,
- **du cadeau** fait à la Mairie de BEDEILHAC-AYNAT par DENJEAN ARIEGE GRANULATS (10.000 €/an pour la commune de Bédeilhac-Aynat)

MOBILISONS-NOUS AVANT QUE L'ENQUETE PUBLIQUE SOIT LANCEE PAR LA PREFECTURE.

Si vous pensez comme nous que ce projet est inacceptable, venez nous rejoindre au sein de l'Association LES GARDIENS DU CALAMES. Nous avons besoin de votre aide et soutien, nous sommes tous concernés !

Si vous avez des compétences spécifiques ou un réseau intéressant, contactez-nous vite.

Tous les éléments du dossier sont en ligne sur notre site internet :

www.lesgardiensducalames.fr contact@lesgardiensducalames.fr

SIGNEZ :

Association Les Gardiens du Calamès

Pétition contre la réouverture d'une carrière d'extraction de calcaire à Bédeilhac qui porterait un préjudice majeur à l'environnement naturel, au tourisme et aux habitants

NOM	Prénom	commune résidence	Mail	signature

Tous les éléments du dossier sont en ligne sur notre site internet :

www.lesgardiensducalames.fr contact@lesgardiensducalames.fr